



HAL
open science

Reconstituer une bibliothèque du XVI^e siècle : la bibliothèque de Benoît Lecourt

Hélène Lannier

► **To cite this version:**

Hélène Lannier. Reconstituer une bibliothèque du XVI^e siècle : la bibliothèque de Benoît Lecourt. Journée d'étude de l'Association de doctorants "Les Têtes Chercheuses", Nov 2014, Lyon/Saint-Etienne, France. halshs-01923872

HAL Id: halshs-01923872

<https://shs.hal.science/halshs-01923872>

Submitted on 15 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Reconstituer une bibliothèque du XVI^e siècle : la bibliothèque de Benoît Lecourtⁱ

Bien souvent, les bibliothèques du passé n'ont pas traversé les siècles telles que leurs acquéreurs les avaient constituées. Elles ont été transmises, vendues, parfois divisées et leurs exemplaires souvent dispersés, voire malheureusement perdus. Toute la difficulté de la reconstitution et de l'étude de ces collections réside donc dans l'incomplétude et l'éparpillement des sources. Pour autant, les richesses qu'elles renferment méritent de s'essayer à ces tâches car la composition bibliographique autant que la constitution matérielle des bibliothèques royales, des bibliothèques des humanistes, mais aussi des bibliothèques professionnelles des médecins et des marchands sont des sources d'informations inestimables pour l'histoire du livre et de la lecture.

Benoît Lecourt naît à la fin du XV^e siècle dans une famille de notables originaire des Monts du Lyonnais. Il est juriste et homme d'église. Il publie, en l'espace de trente ans, trois ouvrages à Lyon et prend part aux cercles intellectuels et littéraires de la cité rhodanienne. En outre, en mourant aux alentours de 1559, il lègue à ses descendants une bibliothèque remarquable estimée à ce jour à presque cent-trente titres. Malgré les difficultés inhérentes à sa reconstitution, la bibliothèque de Benoît Lecourt renferme de précieuses informations qui permettent de replacer une collection et un lecteur dans le contexte socio-économique et culturel de la Renaissance lyonnaise.

I. Reconstituer la bibliothèque de Benoît Lecourt

À la Renaissance, la diffusion rapide et massive du livre imprimé, la baisse de son coût au cours du XVI^e siècle ainsi que la prospérité économique, la curiosité culturelle et la vitalité intellectuelle initiée par l'humanisme encouragent un usage plus large du livreⁱⁱ. Le nombre de lecteurs privés qui se constituent des collections personnelles devient alors plus important, mais surtout, le nombre des volumes qui les composent augmenteⁱⁱⁱ. Ainsi, à côté des bibliothèques des princes ou des grands seigneurs, les bibliothèques des intellectuel-le-s

au sens moderne du terme et les bibliothèques des « hommes obscurs »^{iv}, pour reprendre les termes de François Roudaut, se développent.

Nous pouvons appréhender aujourd'hui le contenu de ces collections grâce à trois types de sources. Parmi celles-ci, se trouvent les catalogues ou les inventaires rédigés du vivant du possesseur et listant les volumes de la bibliothèque. Ces documents sont d'une grande valeur pour l'histoire des bibliothèques bien que l'absence de précision sur le moment de leur rédaction ou les descriptions trop sommaires des ouvrages peuvent rendre l'analyse critique délicate. En outre, leur contenu est à considérer avec précaution puisqu'il est tributaire de la subjectivité de la personne qui les a composés. Il ne faut pas oublier, par exemple, que des livres ont pu être omis volontairement pour des raisons morales, politiques ou religieuses.

Ensuite, les inventaires après décès passés devant notaire listent, en plus de ses autres biens, les livres qu'un défunt possédait. Malheureusement, ces inventaires sont souvent lacunaires ou imprécis, ce qui empêche aujourd'hui de déterminer le contenu des bibliothèques de façon fiable et complète.

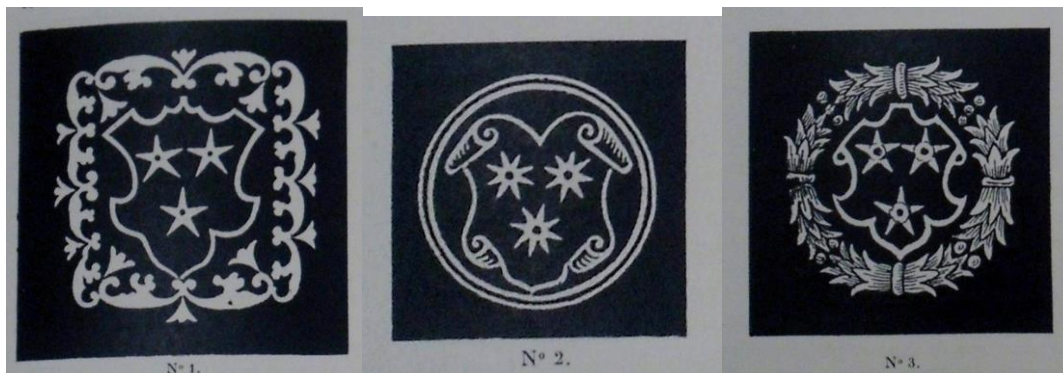
Enfin, ce sont évidemment les volumes eux-mêmes qui permettent de reconstituer, au moins partiellement, les collections d'autrefois. Plus précisément, ce sont les marques de provenances présentes sur les volumes, c'est-à-dire toutes les traces – *ex-libris*, annotations, signatures, etc. – que les propriétaires successifs ont laissées sur les livres, qui permettent de les relier à d'anciens possesseurs. Relever ces indications sur des volumes qui sont aujourd'hui conservés dans des bibliothèques publiques et privées parfois éloignées de milliers de kilomètres permet donc d'établir des liens entre des livres qui ont un jour partagé la même étagère ou la même malle. En l'absence d'un catalogue et d'un inventaire après décès, seules les marques de provenances signalées par les bibliothèques ou les libraires de livres anciens permettent aujourd'hui de relier des exemplaires à Benoît Lecourt.

Du vivant de son possesseur, la bibliothèque aurait été conservée dans la demeure familiale de Pluvy située aux abords de la ville de Saint-Symphorien-le-Château – aujourd'hui Saint-Symphorien-sur-Coise –, une commune des Monts du Lyonnais, localisée à une quarantaine de kilomètres de Lyon. La bibliothèque aurait été divisée^v, puis dispersée après la mort du juriste mais le nombre exact de livres et les conditions de leur transmission nous sont quasiment inconnus. Ce qui est certain en revanche c'est que de nos jours, il n'y a plus de bibliothèque à Pluvy et que les livres ayant appartenu à Benoît Lecourt sont désormais conservés dans des bibliothèques publiques et privées en France et à l'étranger. Trois sortes

de marques de provenance signalées par ces bibliothèques permettent d'établir un lien entre des livres et le juriste lyonnais.

Il y a tout d'abord les reliures^{vi} qui correspondent aux couvertures de nos livres actuels. À la Renaissance, les ouvrages que l'on trouve dans les boutiques des imprimeurs-libraires sont rarement vendus déjà reliés. En effet, on les achète le plus souvent brochés sous couverture d'attente ou « en cahiers », c'est-à-dire avec les cahiers non reliés entre eux. C'était ensuite à l'acheteur de confier le livre à un artisan-relieur pour qu'il lui confectionne une reliure sur mesure. À ce moment, le commanditaire pouvait probablement décider de la facture de la reliure, choisir le cuir et les décors, en fonction de son goût et de ses moyens financiers. Comme l'a fait B. Lecourt de façon apparemment systématique, il pouvait par exemple faire estamper^{vii} ses armoiries sur le plat de ses livres pour manifester sa possession.

À ce jour, trois fers différents ayant servi à reproduire les armes du juriste sont connus. Malgré quelques différences de forme, ils représentent toujours un écu accompagné de trois molettes^{viii}.



Les trois fers utilisés par Benoît Lecourt^{ix}

Les ouvrages ayant appartenu à B. Lecourt portent également des signatures, et des annotations. Ces éléments viennent souvent redoubler l'indication de la provenance déjà donnée par les armes sur la reliure. Toutefois, lorsque cette dernière a été abîmée ou changée par un possesseur postérieur, seules les marques manuscrites permettent de relier le livre au juriste. Celui-ci signe ses volumes à la fin du texte ou, plus rarement, au début. Il utilise toujours la version latinisée de son nom vernaculaire, comme en ont l'habitude les érudits et les humanistes de la Renaissance. Il écrit donc toujours « *Benedictus Curtius* »^x en y accolant tantôt sa ville d'origine : « *Symphorianus* » (« pelaud » ou « de Saint-Symphorien »), tantôt la ville dans laquelle il a travaillé et publié : « *Lugdunensis* », (« lyonnais » ou « de Lyon »).

Lorsque nous disposons d'une de ces marques de provenance nous pouvons sans hésitation considérer que l'ouvrage en question a un jour pris place parmi les livres de B. Lecourt. Néanmoins, il arrive que les aléas de leur transmission rendent ces authentications plus complexes. C'est le cas d'un volume conservé par la Bibliothèque Mazarine (Paris, Inc 436 A). Il s'agit d'un recueil factice^{xi} sans reliure aux armes. Seule une signature du juriste se trouve à la fin de la dernière pièce du recueil. Cela ne fait donc aucun doute que celle-ci lui a appartenu mais qu'en est-il des autres ? Nous ne pouvons affirmer qu'il eut un jour les autres textes entre les mains. Après avoir acquis la pièce ayant appartenu à B. Lecourt, un possesseur postérieur a très bien pu constituer le recueil. À l'inverse, notre juriste a pu assembler lui-même le recueil en rassemblant des pièces qu'il avait en sa possession et dont l'une d'elle (justement placée en dernier) portait déjà sa signature. Puis, il n'a peut-être pas voulu ou pas eu le temps de relier l'ensemble avec une reliure à ses armes ou encore, une reliure aux armes de B. Lecourt a pu être changée par un acquéreur postérieur. Le catalogue de la collection du juriste que nous établissons aujourd'hui conservera donc toujours cette incertitude.

Il y a aussi des livres que nous aurions pu ne pas repérer à cause des dégradations que certains possesseurs postérieurs à B. Lecourt leur ont infligées. La Bibliothèque Mazarine conserve, par exemple, un autre exemplaire (Ms 3607) que l'on n'a pas hésité à mutiler en découpant soigneusement les armoiries du juriste sur les plats de l'ouvrage.

Citons un autre exemple du peu de scrupules que peuvent éprouver certains bibliophiles à altérer des reliures avec un exemplaire conservé à la Bibliothèque Méjanes (Aix-en-Provence, Rés. D. 36). Cette fois, Gaspard Fieulet de Naulac (1626-1694), un conseiller au parlement de Toulouse du XVII^e siècle, a tout simplement fait estamper ses propres armoiries^{xii} par-dessus celles de B. Lecourt. La reliure présente donc les armes du premier estampée à chaud^{xiii} au premier plan et, au second plan, le fer n°2 de notre juriste^{xiv}.

L'attribution ou non d'un livre à la bibliothèque de B. Lecourt ne va donc pas toujours de soi. Le catalogue finalement obtenu sera donc fatalement imparfait d'autant qu'il ne faut pas oublier que les exemplaires dont les reliures ont été changées ou les inscriptions manuscrites grattées, soit tous les livres sur lesquels la présence de B. Lecourt est désormais imperceptible, resteront pour toujours inconnus.

II. Faire parler les livres de Benoît Lecourt

Malgré tout, la reconstitution de la collection de Benoît Lecourt compte à ce jour cent-trente titres environ répartis dans presque soixante volumes ce qui en fait l'un des exemples les plus importants de bibliothèques lyonnaises privées et l'ensemble le plus homogène de reliures lyonnaises de la Renaissance qui soit parvenu jusqu'à nous. Un noyau important de vingt-trois livres est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon mais d'autres se trouvent notamment dans des bibliothèques parisiennes, à Aix-en-Provence, à Vichy, à Carpentras, en Espagne, en Autriche, en Italie, en Angleterre, aux États-Unis^{xv}.

Certes, la bibliothèque de B. Lecourt semble loin d'avoir jamais atteint les quelques 2 000 volumes de la collection du magistrat Claude Dupuy (1545-1594), du juriconsulte Cujas (1522-1590), de Catherine de Médicis ou encore du trésorier de France Jean Grolier (1479-1565) qui ont possédé des bibliothèques parmi les plus importantes du royaume. Cependant, une bibliothèque comptant plus d'une centaine de titres représente déjà une collection importante pour l'époque^{xvi}.

Avant de commencer l'étude des volumes, il convient de prendre des précautions liminaires. En effet, si aujourd'hui le catalogue de la bibliothèque de B. Lecourt compte environ cent-trente titres, il faut avoir en tête que non seulement la trace de certains livres a inévitablement été perdue mais aussi que le volume de la collection a pu fluctuer au fil des années en fonction des acquisitions, des possibles dons, pertes, *etc.* Le portrait que nous allons dresser de la collection est donc à prendre comme une hypothèse hors du temps, comme une analyse faite *a posteriori* à partir d'un ensemble qui d'une part est lacunaire et qui d'autre part ne s'est peut-être jamais trouvé, tel quel, au même moment, au même endroit ; le contenu de la bibliothèque ayant pu varier au cours du temps sans forcément suivre un accroissement constant.

1°) L'achat

Examiner les marques de provenance permet de replacer le livre dans son contexte d'origine, de comprendre sa place dans l'intimité d'un lecteur. Ce que nous étudions alors, ce n'est plus seulement le véhicule d'un texte ou l'énième exemplaire d'une édition mais un objet unique dont un lecteur a pris possession et sur lequel il a laissé son empreinte.

Tout d'abord, l'analyse matérielle des livres de B. Lecourt permet de mettre en évidence des données relatives au coût de l'objet-livre au XVI^e siècle et nous renseigne donc sur la situation socio-économique de leur propriétaire.

Les prix

Le juriste semble avoir systématiquement inscrit le prix de ses livres et le prix de leur reliure sur leur contre-garde supérieure^{xvii}. Parmi les livres qui composent la bibliothèque reconstituée, trente-quatre sur cinquante-six présentent encore une mention de prix. Par ailleurs, les pages de garde d'au moins sept volumes ont été changées lors de leur restauration faisant disparaître les mentions de prix qui s'y trouvaient peut-être. Nous pensons donc qu'à l'origine, hormis de rares exceptions, tous les livres de la bibliothèque portaient cette inscription. Citons en exemple un volume de la Bibliothèque municipale de Lyon (Rés 357055). Le juriste a porté la mention : « *Emptus sēdēcim solz – octō β relieure* » – « Acheté 16 sous – 8 sous reliure »^{xviii}. Cette courte annotation indique donc le prix du livre d'abord et celui de la reliure ensuite.

Il est difficile de connaître la valeur réelle de ces prix par rapport au coût de la vie de l'époque mais proposons tout de même une comparaison. Les sommes indiquées pour les livres vont de 4 sous pour le moins cher à 4 livres, soit 80 sous^{xix}, pour le plus coûteux. Pour les reliures, les prix s'échelonnent sur une échelle de 5 sous pour la moins chère à trente-cinq sous pour la plus chère. À titre de comparaison, en 1500 – période à laquelle B. Lecourt a pu commencer à acheter des livres –, la journée de travail d'un artisan du bâtiment payé par le Consulat^{xx} lui rapportait un salaire de cinq sous lorsqu'il était maître^{xxi}. En 1560, soit à la fin de la vie du juriste, un maître gagnait sept sous pour la même journée de travail. Les reliures et les livres les moins chers de Benoît Lecourt correspondent donc à environ une journée de travail pour un maître dans le bâtiment en 1500 et 1560. Le livre le plus cher correspond en revanche à un peu plus de deux semaines de travail en 1500 et un peu plus de 10 jours en 1560, la reliure la plus coûteuse à 5 jours de travail en 1500 et à une semaine en 1560.

Les reliures

De la qualité des reliures émanent aussi des indications économiques. La majorité des livres de la collection est reliée sur le même modèle. C'est très souvent du veau brun ou blond qui a été utilisé, un cuir moins coûteux que le vélin ou le maroquin mais qui n'est pas le moins cher et qui reste de très bonne qualité. Les décors sont loin de ceux des livres qui

composent les bibliothèques princières où la reliure doit manifester la puissance du propriétaire devenant presque un objet d'art à part entière. Cependant, les reliures de B. Lecourt sont de bonne facture, sobres mais robustes. Ses choix ont peut-être été dictés par la mode ou le marché, mais il semble qu'il ait avant tout souhaité marquer sa possession sur ses livres, créer un ensemble homogène et conserver ses volumes dans une enveloppe de bonne qualité.

Il est indéniable qu'à la Renaissance le livre imprimé est un objet fort coûteux qui donne une indication évidente sur le pouvoir d'achat de son possesseur et *a fortiori* lorsqu'il en possédait toute une collection. L'habitude qu'avait prise le juriste de relever le prix de ses ouvrages et le choix du cuir et des décors de ses reliures peut laisser entendre qu'il faisait attention à leur coût. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il bénéficiait d'un niveau de vie élevé.

2°) Benoît Lecourt en sa bibliothèque

Quelle que soit l'époque de sa constitution, l'étude d'une bibliothèque privée donne des indications précieuses pour l'histoire de la lecture. Elle permet en effet d'appréhender non seulement quels textes étaient lus, par qui et quand, mais elle donne aussi l'opportunité de comprendre les pratiques de lecture des possesseurs. Nous pouvons dès lors tenter d'entrevoir comment et dans quel but une lectrice ou un lecteur utilisait ses exemplaires. Nous avons observé Benoît Lecourt acheter ses livres et les relier, observons-le maintenant en sa bibliothèque.

Le contenu intellectuel : que lisait-il ?

Parmi les sujets de ses ouvrages, prédomine la théologie, ce qui n'est pas surprenant pour un ecclésiastique, Chevalier de l'Église de Lyon. Ensuite, des ouvrages d'histoire, d'histoire romaine en particulier, cohabitent avec des pièces de circonstances – des textes relatant sur quelques feuillets des actualités de l'époque – souvent en lien avec la papauté. La bibliothèque compte aussi de la littérature et en particulier des œuvres antiques accompagnées de commentaires philologiques produits par des humanistes. Des ouvrages de mathématiques, d'astrologie, de cosmographie et de médecine la composent encore. Étrangement, nous n'avons trouvé qu'un seul ouvrage de droit canon alors que B. Lecourt est docteur *in utroque jure*^{xxii}, mais encore une fois, la collection telle que nous la connaissons à ce jour est lacunaire.

La bibliothèque de B. Lecourt n'est donc pas ce que Pierre Aquilon définit comme une bibliothèque minimale (jusqu'à une douzaine d'exemplaires)^{xxiii}, soit une collection uniquement constituée d'ouvrages de dévotion ou de livres liés au simple exercice de l'activité professionnelle de son propriétaire. Au contraire, la bibliothèque du juriste revêt clairement le caractère encyclopédique des bibliothèques érudites comme celles décrites par Claude Joly dans son Introduction à *l'Histoire des bibliothèques françaises*^{xxiv} et par Carla Bozzolo et Ezio Ornato dans leur article^{xxv}. Celles-ci sont caractéristiques de la noblesse de robe et de tous ceux qui, par leur cursus universitaire et l'exercice quotidien de leur profession (souvent des ecclésiastiques et des gens de justice), sont coutumiers de l'usage des textes et pratiquent quotidiennement la lecture. Or, B. Lecourt remplit pleinement ces conditions, tout comme les marchands et les hommes de loi parisiens du XVI^e siècle que Henri-Jean Martin qualifie de « mi-érudits, mi-humanistes »^{xxvi}. À l'image des matières des livres consignés dans les inventaires après décès de ces derniers et comme les bibliothèques savantes décrites dans *l'Histoire des bibliothèques françaises*, la collection de Benoît Lecourt « plong[e] [ses] racines dans la culture humaniste »^{xxvii} et partage cette « ambition humaniste à un savoir universel »^{xxviii}. En outre, nous retrouvons en elle les attributs privilégiés de la culture humaniste : l'intérêt pour l'Antiquité, les commentaires philologiques et la présence écrasante du latin.

Les notes manuscrites : comment lisait-il et pourquoi ?

Des marges abondamment annotées ne laissent aucun doute quant à l'utilisation d'un livre par son lecteur. Malheureusement, B. Lecourt annote très rarement les volumes de sa collection. Parmi les presque soixante volumes que nous avons pu consulter, seuls deux ont été annotés de sa main de façon certaine. Cependant, les notes présentes dans ces ouvrages sont rares et très brèves. Elles tiennent à quelques mots pour préciser une référence ou mettre en évidence un passage ayant retenu son attention. Le juriste n'annote donc pas comme un humaniste qui réalise un travail philologique sur les textes pour en proposer une nouvelle version. Il n'utilise pas non plus ses livres comme un enseignant qui prépare un cours. B. Lecourt a pourtant publié des œuvres dans lesquelles foisonnent les références à des textes anciens et modernes. Nous aurions donc pu nous attendre à trouver dans les marges de ses livres le travail préparatoire à leur rédaction. Pourtant, rien n'indique qu'il a acquis des ouvrages dans le but de trouver un matériau de base qui lui permette de rédiger ses propres œuvres. Il a donc pu acquérir des livres avant tout pour satisfaire un loisir lettré.

Cependant, plus intéressantes sont les notes annexes qui nous permettent d'avancer une autre hypothèse. Sur les pages de garde de ses livres, B. Lecourt a en effet parfois copié des notes qui semblent indépendantes de la lecture de l'ouvrage. À la fin de l'une des pièces d'un recueil factice conservé à Aix-en-Provence^{xxxix}, par exemple, B. Lecourt a inscrit, avant de signer « *Benedictus Curtus*^{xxx} », une liste de titres en précisant qu'ils composent ledit recueil : « *Libri qui in hoc uolumine continentur*^{xxxi} ». Pourtant, il ne s'agit pas des pièces qui constituent le volume que nous avons eu entre les mains, ni d'aucun autre connu à ce jour. Cependant, grâce à cette précieuse annotation, même sans avoir vu le recueil dont il est question, nous pouvons supposer que B. Lecourt a un jour acquis ces titres. À la fin d'un volume de la Bibliothèque municipale de Lyon (Rés 167107), c'est *Le sommeil de la nymphe*, une épigramme du poète italien Giannantonio Campano (1429-1477), que le juriste a reporté traduite en latin. Après quoi, se trouve encore un feuillet de copies avec notamment l'épithaphe du poète italien l'Arioste (1474-1533).

À côté de ces notes laissées sur les gardes de quelques livres, la bibliothèque reconstituée compte un, peut-être deux, manuscrits autographes qui, cette fois, ont été copiés sur des feuillets indépendants de tout imprimé. Pour l'un c'est une généalogie des papes jusqu'à la fin du IX^e siècle^{xxxii} que B. Lecourt a écrit de sa main. L'autre, qui comporte des annotations du XVII^e siècle mais dont le cœur de l'ouvrage pourrait bien être de la main du juriste, est un recueil de remèdes de médecine^{xxxiii}. Nous pouvons dès lors imaginer Benoît Lecourt lisant à sa table de travail et préférant utiliser des feuilles blanches pour relever des citations plutôt que de noircir les marges de ses imprimés.

Partage et transmission

Le volume de la Bibliothèque municipale de Lyon évoqué plus haut offre une transition pour évoquer une autre caractéristique de la bibliothèque. En effet, celui-ci porte également quelques vers d'une épigramme latine écrite d'une autre main que celle de B. Lecourt, probablement celle de Léonard, son frère. La présence de cette deuxième écriture montre que la bibliothèque n'est pas uniquement marquée du sceau de son propriétaire, il arrive que son entourage surgisse au détour d'une page. Léonard Lecourt y est le plus présent. Il a laissé sa signature en latin, « *Leonardus Curtius* » dans cinq des volumes de la bibliothèque. C'est le cas d'un autre exemplaire la Bibliothèque municipale de Lyon (Rés Inc 158 (1)). À la fin du texte de Saint Sidoine Apollinaire (430-486)^{xxxiv}, Léonard signe et indique par une note qu'il a lu l'ouvrage jusqu'à cet endroit le 29 septembre 1520. D'autres

personnages font des apparitions plus fugaces dans les livres de la bibliothèque. C'est, par exemple, le cas de l'antiquaire Guillaume Du Choul (1496-1560). Un volume conservé au Musée de l'imprimerie de Lyon (MIB 490) porte à la fois son *ex-libris*^{xxxv} et une reliure aux armes de B. Lecourt. Il est donc certain que l'ouvrage a appartenu aux deux érudits et qu'un lien existait entre les deux hommes. Ils partageaient certainement un intérêt commun pour l'histoire romaine puisque le recueil renferme deux ouvrages sur les empereurs romains^{xxxvi}. La bibliothèque contient également deux *ex-libris* de Jean Gaignières et un d'un certain Martin^{xxxvii} qui étaient tous deux curés de Saint-Symphorien-le-Château.

Ces quelques indices témoignent des échanges qui entourent les livres. Nous sommes encore loin de pouvoir assimiler la bibliothèque de B. Lecourt à l'image d'Épinal décrite par Frédéric Barbier : « l'humaniste met sa bibliothèque à disposition de ceux qui l'entourent, il pratique le don de livre, ses collections alimentent les échanges, les discussions entre intellectuels »^{xxxviii}. Nous savons cependant que B. Lecourt est actif dans le réseau érudit lyonnais. Il est entouré d'hommes cultivés à Lyon comme à Saint-Symphorien-le-Château et sa bibliothèque en été certainement connue.

L'étude approfondie des livres d'une femme ou d'un homme de la Renaissance permet souvent non seulement de dresser le portrait d'une lectrice ou d'un lecteur mais aussi d'accumuler des indices qui nous renseignent sur le cadre social, culturel, économique ou encore politique dans lequel elle ou il vivait. Malgré l'incomplétude des sources, l'association d'une analyse bibliographique à une analyse matérielle mène à des résultats significatifs. En ce qui concerne Benoît Lecourt, au terme de ce rapide exposé, nous voyons déjà se dessiner le portrait d'un érudit empreint de culture humaniste. Le juriste est représentatif de son époque, c'est un notable qui jouit d'une aisance financière certaine et qui est issu des milieux ecclésiastiques et juridiques pour lesquels la constitution d'une bibliothèque savante est relativement courante.

Hélène Lannier

GRAC (Université Lumière Lyon 2) – Centre Gabriel Naudé (Enssib)

ⁱ Hélène Lannier est doctorante en littérature du XVI^e siècle et réalise une thèse sur Benoît Lecourt grâce à une Allocation Doctorale de Recherche la Région Rhône-Alpes.

ⁱⁱ Annie Charon-Parent, « Les grandes collections du XVI^e siècle », dans Claude Jolly (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 2, 2^{ème} éd., Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, p. 97.

ⁱⁱⁱ Carla Bozzolo et Ezio Ornato, « Les bibliothèques entre le manuscrit et l'imprimé », dans *Ibid.*, p. 440-464 ; voir particulièrement, « L'impact du livre imprimé sur la taille des bibliothèques françaises », p. 453-455.

^{iv} François Roudaut, *Le livre au XVI^e siècle, éléments de bibliographie matérielle et d'histoire*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 99.

^v Après sa mort, c. 1559, et avant 1588, la bibliothèque aurait été divisée en deux. Pour une raison que nous ignorons, une partie aurait quitté le château qui est à ce moment détenu par Angelin Lecourt (le fils aîné de Léonard Lecourt, lui-même frère de Benoît). La seconde partie y serait restée jusqu'en 1974, au moment où les descendants de la famille quittent le château et le vendent à la commune de Saint-Symphorien-sur-Coise.

^{vi} Pour un aperçu des reliures de la bibliothèque de Benoît Lecourt, voir le dossier publié par le fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon sur la bibliothèque virtuelle Numelyo, *Un bibliophile d'exception : Benoît Le Court (14.-1559)* [en ligne], Lyon, Bibliothèque municipale de Lyon, [consulté le 04/12/2013], disponible à l'adresse : <http://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO01001THM0001lecour>.

^{vii} Donner à la pièce de cuir une marque, une empreinte en relief ou en creux, ou un galbe par la pression d'un outil gravé ou d'une matrice (*TLFI*).

^{viii} Les molettes sont des étoiles percées en leur centre.

^{ix} Image et classification de BAUDRIER, Julien, GALLE, Léon, POIDEBARD, William, *Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*, Lyon, Société des bibliophiles lyonnais, 1907, p. 347. Pour une vue des fers sur les reliures voir Numelyo, *Un bibliophile d'exception : Benoît Le Court (14.-1559)* [en ligne], Lyon, Bibliothèque municipale de Lyon, [consulté le 04/12/2013], disponible à l'adresse : <http://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO01001THM0001lecour>.

^x On trouve aussi, mais plus rarement, « *Benedictus Curtus* ». Nous n'avons, à ce jour, pas trouvé d'explication à cette variation orthographique.

^{xi} Un recueil factice est un recueil inédit qui a été créé par le possesseur de plusieurs exemplaires. Ces derniers étaient à l'origine vendus séparément et n'avaient absolument pas été destinés par les auteurs ou les libraires à former un recueil.

^{xii} Les armes de Gaspard Fieulet de Naulac sont d'azur au chevron d'or accompagné de deux croissants d'argent en chef et d'un rocher de même en pointe.

^{xiii} Lors d'un estampage à chaud une feuille métallisée dorée est placée entre le fer et le cuir. Les motifs imprimés par le fer apparaissent alors dorés.

^{xiv} Il s'agit du fer n°2 dans la classification de Julien Baudrier, Léon Galle et William Poidebard dans l'*Armorial des bibliophiles de Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*, Lyon, Société des bibliophiles lyonnais, 1907, p. 347.

^{xv} À la Bibliothèque nationale de France et à la Bibliothèque Mazarine, à la bibliothèque Méjanès d'Aix-en-Provence, à la Bibliothèque municipale de Vichy, à la Bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras, à la Biblioteca del Cigarral del Carmen à Tolède, à la Bibliothèque nationale de Vienne, à Biblioteca Trivulziana de Milan et à la Casanatense de Rome, à la British Library de Londres, à Philadelphie (University of Pennsylvania library), Cambridge (Mass., Harvard library), Washington (Folger Shakespeare Library), New-York (J. Pierpont Morgan Library) et New Haven (Yale University Library).

^{xvi} Pierre Aquilon, « Petites et moyennes bibliothèques, 1480-1530 » dans André Vernet (dir.) *Histoire des bibliothèques françaises*, I, Paris, Édition du Cercle de la Librairie, p. 386-398.

^{xvii} La contre-garde correspond à la feuille de papier collée sur les contreplats des reliures. Elle est l'équivalent de la deuxième de couverture de nos livres actuels.

^{xviii} Pour une vue de cette annotation, voir *Un bibliophile d'exception : Benoît Le Court (14..-1559)* [en ligne], Lyon, Bibliothèque municipale de Lyon, [consulté le 04/12/2013], disponible à l'adresse : <http://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO01001THM0001lecour>.

^{xix} Douze deniers font un sou, vingt sous font une livre.

^{xx} Le Consulat détenait le pouvoir municipal à Lyon de 1320 à 1790. Il rémunérait des artisans du bâtiment dans le cas de travaux effectués pour la ville.

^{xxi} Le maître était au sommet de la hiérarchie des ouvriers du bâtiment, au-dessus du compagnon et du manœuvre.

^{xxii} Docteur « dans l'un et l'autre droit », c'est-à-dire docteur en droit canon et droit civil.

^{xxiii} Pierre Aquilon, « Petites et moyennes bibliothèques, 1480-1530 » dans André Vernet (dir.), *op. cit.*, p. 285-309.

^{xxiv} Claude Jolly (dir.), « Introduction » dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 2, 2^{ème} éd., Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 2008, p. 6.

^{xxv} Carla Bozzolo, Ezio Ornato, « Les bibliothèques entre le manuscrit et l'imprimé », dans *Ibid.*, p. 443.

^{xxvi} Henri-Jean Martin, « Ce qu'on lisait à Paris au XVI^e siècle », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, vol. 21, n^o 1, 1959, p. 222-230.

^{xxvii} Claude Jolly (dir.), *op. cit.*, p. 6

^{xxviii} Alain Dierkens, « Les humanistes et leur bibliothèque : quelques considérations générales » dans Rudolf De Smet (éd.), *Les humanistes et leur bibliothèque. Actes du Colloque international de Bruxelles 26-28 août 1999*, Louvain, Peeters, 2002, p. 263.

^{xxix} Bibliothèque Méjanes, Aix-en-Provence (Rés. D. 36).

^{xxx} Benoît Lecourt signe le plus souvent « *Benedictus Curtius* » mais il arrive que le « i » de son patronyme soit absent. Nous n'avons, à ce jour, pas trouvé d'explication à cette variation d'orthographe.

^{xxxi} Traduction de l'en-tête incérée par Benoît Lecourt avant la liste des titres : « Les livres qui sont reliés dans ce volume ».

^{xxxii} Bibliothèque municipale de Lyon (Rés. Ms 195 (2)).

^{xxxiii} Bibliothèque Mazarine, Paris (MS 3607).

^{xxxiv} *Sidonii apollinaris poema Aureum eiusdemque epistole et carmina*, Milan, Ulrich Scinzenzeler pour Girolamo da Asola et Giovanni degli Abbati, 1498, [152] f.

^{xxxv} Pour une vue de l'ex-libris de Guillaume Du Choul sur ce livre voir *Un bibliophile d'exception : Benoît Le Court (14..-1559)* [en ligne], Lyon, Bibliothèque municipale de Lyon, [consulté le 04/12/2013], disponible à l'adresse : <http://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO01001THM0001lecour>.

^{xxxvi} *Imperatorum romanorum Vite. Neruae Cocceii Imperatoris Vita*, Venise, G. Rosso, B. Rizzo, 1489, [122] f. relié avec *Herodiani librorum octo de imperio post Marcum, uel de suis temporibus, Angelo Politiano interprete*, Bologne, Francisco de Benedictis, 1493, [70] f.

^{xxxvii} Bibliothèque municipale de Lyon (respectivement Rés 129990 et Rés 105165). Pour une vue de ces ex-libris voir *Un bibliophile d'exception : Benoît Le Court (14..-1559)* [en ligne], Lyon, Bibliothèque municipale de Lyon, [consulté le 04/12/2013], disponible à l'adresse : <http://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO01001THM0001lecour>.

^{xxxviii} Frédéric Barbier, *Histoire des bibliothèques d'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 108-109.